

13 Question de Monsieur Emin ÖZKARA, conseiller communal, du 29 mars 2021 -- Vraag van de heer Emin ÖZKARA, gemeenteraadslid, van 29 maart 2021.

Les avancées réalisées en ce qui concerne l'organisation et le déroulement de la fête du sacrifice 2021 (Aid el-Kébir ou Aïd al Adha) pour la commune de Schaerbeek.

Force est de constater que malgré les années qui passent, malgré le fait qu'il soit clairement établi qu'en l'état des choses l'Abattoir d'Anderlecht ne puisse accueillir le surplus de bêtes lors des fêtes religieuses, et malgré mes précédentes questions orale/écrites sur la thématique de l'abattage sans étourdissement traitées par le Collège des Bourgmestre et Échevins de 1030 depuis avril 2017, rien n'a bougé depuis lors et il n'existe toujours pas, dans notre si prospère et diversifiée commune, un site d'abattage fixe et agréé supplémentaire qui puisse accueillir des bêtes pour qu'elles soient abattues dans le respect des croyances, des convictions et de la liberté (constitutionnelle) de celles et ceux qui estiment que l'absence d'étourdissement d'un animal avant ou après son abattage constitue un élément essentiel de la pratique de leur religion.

Force est de déplorer que d'après mes informations et au regard du fait qu'aucune mesure concrète ne soit prise par les Autorités publiques pour développer les capacités de l'abattoir d'Anderlecht ou mettre en place un abattoir supplémentaire agréé et fonctionnel, la fête du sacrifice 2021 risque de se dérouler comme celles de 2017, 2018, 2019 et 2020, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de site agréé supplémentaire pleinement fonctionnel et permettant l'abattage rituel sans étourdissement sur le territoire de la commune de Schaerbeek.

Ce 29 mars 2021, j'aimerais faire le point avec vous et savoir quelles sont les avancées réalisées en ce qui concerne l'organisation et le déroulement de la fête du sacrifice 2021 :

1. La Région bruxelloise et la commune ont-elles eu l'occasion de se rencontrer et de dialoguer au sujet de l'organisation de la fête du sacrifice 2021 ? Si oui, quand exactement et qui a participé aux rencontres ? Quels ont été les conclusions, avis, demandes, recommandations dégagés suite à ces rencontres et/ou réunions ?
2. Quels sont les contacts que vous avez pris en rapport avec cette fête ? Quels sont les retours ? Qui vous a contacté ? Y'a-t-il eu des contacts avec l'Exécutif des Musulmans de Belgique ? Si oui, quels sont les retours ? Si non, est-il prévu de contacter l'Exécutif des Musulmans de Belgique ou un autre organisme/association en rapport avec le Culte ?
3. Des subsides pour la prochaine fête du sacrifice 2021 ont-ils été demandés à la Région bruxelloise ou à la commune de Schaerbeek par une structure privée, une asbl communale ou la commune elle-même ? Si oui, quels sont précisément les montants accordés et à qui ? Dans la négative, pour quelles raisons les demandes de subsides ont-elles été refusées ?
4. Un projet pour la fête du sacrifice 2021 a-t-il été soumis à la Région bruxelloise par la commune ou une asbl communale ? Une asbl communale a-t-elle été chargée d'organiser la fête du sacrifice 2021 sur le territoire communal ?
5. Quelles sont les mesures concrètes mises en place par la commune de Schaerbeek pour permettre à la fête du sacrifice 2021 de se dérouler dans les meilleures conditions ? Des possibilités de partenariats avec la Région bruxelloise, le tissu associatif ou d'autres communes ont-elles été envisagées ?
6. Est-il prévu d'initier une étude de faisabilité pour la création d'un site d'abattage fixe et agréé implanté sur le territoire de la commune de Schaerbeek ?

Réponse :

La question est de savoir si Schaerbeek organise un abattoir pour une fête religieuse. Si c'était le cas, il ne pourrait donc s'agir que d'un abattoir temporairement installé sur notre territoire pour un moment déterminé. Or, cela est interdit par l'AFSCA. Celle-ci n'autorise plus l'installation d'abattoir temporaire, qui n'offre pas suffisamment de garantie de sécurité alimentaire.

La commune, comme autorité neutre, ne se préoccupe pas d'accompagner l'organisation de fêtes religieuses et elle n'a reçu aucune demande d'aucune instance religieuse à ce sujet.

La région ne prend non plus, et pour les mêmes raison (neutralité), aucune initiative. Il n'y a d'ailleurs aucun crédit de subside à cette intention dans le budget régional.

Depuis ces dernières années, L'ADMS et les mosquées organisent avec leurs fidèles des commandes et des livraisons de moutons dont l'abattage est réalisé dans les campagnes autour de Bruxelles dans des abattoirs agréés, officiels et permanents. Cette situation rencontre un beau succès et il n'y a plus désormais de demandes spécifiques pour que la commune organise un site d'abattage puisque tous les acteurs de ce dossier savent que la Région ne permet d'abattage que dans un abattoir agréé et donc non temporaire.

Pour résumé :

- La commune n'a pas été sollicitée par la Région.
- La commune n'a été sollicitée par aucune instance religieuse.
- Aucune subside n'a été demandé car il n'y a aucun crédit de subside à cette intention dans le budget régional.
- Il n'y a aucun site pour un abattoir définitif sur Schaerbeek et aucun opérateur pour un tel projet.
- Pour l'instant, puisque l'AFSCA interdit les abattoirs temporaires, aucune étude de faisabilité pour le création d'un site d'abattage est prévu.